

# À quelles aides et subventions avez-vous droit ? – Chapitre 2 : les prêts d'honneur

*Le cabinet de conseil en innovation Auvalie et la startup spécialiste d'intelligence artificielle Hiresweet ont uni leurs efforts pour recenser toutes les aides et subventions disponibles pour les startups françaises.*

Temps de lecture : minute

---

9 décembre 2019

Disclaimer : ce document centralise une information partielle à la date du 15 novembre 2019. Il sera remis à jour régulièrement. Mais toutes ces aides et subventions étant particulièrement flexibles et changeantes, adressez-vous toujours aux interlocuteurs responsables pour obtenir une information à jour et fiable.

Les prêts d'honneur sont une aide à la création d'entreprise au vu des conditions d'octroi. Leur principal avantage est qu'ils sont octroyés sans demande de garantie personnelle (sauf cas particulier). Ils sont de plus souscrits par le créateur d'entreprise en son nom personnel, et non pas par la société. Ils permettent donc au créateur d'inclure leur montant dans ses capitaux propres (ou apports personnels). Ils seront néanmoins remboursés, non pas par l'entreprise, mais par le créateur donc une partie de sa rémunération servira à les rembourser (ce qui pourra augmenter le montant de ses charges sociales).

# WILCO Initiative

WILCO Initiative (anciennement Scientipôle Initiative) est une association de loi 1901, dont l'objectif est d'aider au démarrage les jeunes entreprises innovantes franciliennes qui délivre un prêt personnel à taux zéro :

- Son montant est de 30 000 euros maximum par personne physique dans la limite de 120 000 euros maximum par entreprise
- Le prêt est remboursable sur 5 ans dont 1 an de différé
- Sont éligibles les entreprises innovantes franciliennes de moins de 3 ans en phase d'amorçage commercial et dont le potentiel de développement est démontré
- Le processus de sélection est en trois étapes : Constitution du dossier, audit interne du projet, présentation finale de 15 minutes devant un Comité d'Agrément
- Grâce à une convention avec BPI, le prêt d'honneur peut faire l'objet d'une garantie à hauteur de 50 % à 70%

Processus de sélection après soumission du dossier en ligne :

1. Dès réception de tous les documents demandés, l'équipe des chargés d'affaires de Wilco procède à la validation des critères d'éligibilité de votre dossier, et l'affecte à un chargé d'affaires selon une répartition thématique. Voir l'équipe des chargés d'affaires.
2. 10 jours après le dépôt du dossier, le chargé d'affaires prendra rendez-vous pour effectuer un premier audit interne du projet, à Paris. Cet audit interne pourra être complété d'un audit externe gratuit (effectué par un des membres du réseau d'experts " métiers " labellisés par SI) afin de consolider le dossier et préparer la présentation devant le Comité d'Agrément.
3. Dernière étape pour l'obtention du prêt d'honneur : une présentation

de 15 minutes pour convaincre le Comité d'Agrément, composé de 5 à 10 Entrepreneurs bénévoles. Après délibération, la décision d'attribution du prêt d'honneur est communiquée dans un délai maximal de 24h

Pour les startups développant un hardware, le prêt d'honneur peut aller jusqu'à 30.000 € par associé dans la limite de 90.000 € par Entreprise.

## Réseau entreprendre

Le Réseau Entreprendre s'étend au niveau national. RE Paris a été créé en 1986 par Andre Mulliez autour du credo " pour créer des emplois, créons des employeurs ! ". Il délivre des prêts d'honneur aux jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de développement et qui visent à terme la création d'un nombre significatif d'emplois :

- Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie est accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 10 000 € et 50 000 €
- L'absence de garantie signifie qu'en cas de faillite de l'entreprise, le porteur de projet ne sera pas tenu de rembourser son prêt
- Le prêt d'honneur est accordé en deux versements (séparés d'environ 6 mois)
- Le prêt est accordé sur 5 ans avec une franchise de 18 mois
- Le prêt d'honneur est accompagné d'un accompagnement personnalisé du créateur pendant 3 ans
- L'objectif du prêt d'honneur est de permettre un effet de levier
- La participation au Réseau Entreprendre doit être recherchée comme une fin en soi et un accès à un accompagnement de qualité, pas seulement pour son prêt d'honneur

Les chargés d'affaire du réseau reçoivent chaque année environ 1000

contacts et 500 dossiers présentés pour environ 50 lauréats - le processus de sélection dure approximativement 3 mois.

L'accompagnement qui dure de 2 à 3 ans repose sur trois piliers :

- Le prêt d'honneur
- Un accompagnement individuel par un des 200 chefs d'entreprises du réseau une fois par mois pendant 2h
- Un accompagnement collectif à travers la formation d'un club de 10 lauréats au même stade de développement qui se rencontre 1 fois par mois

Critères de sélection :

- Création à terme d'un nombre significatif d'emplois (> 5 emplois à 3 ans)
- Besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (>70 K€)
- Volonté du porteur de projet d'apporter une différenciation par rapport au marché.
- L'entreprise se situe de 6 mois avant la création (le Business Plan est ébauché) jusqu'à 18 mois après démarrage de l'activité (délai prolongé en cas de phase longue de Recherche & Développement).
- Le porteur de projet doit détenir la majorité dans le capital de la société et avoir un réel besoin d'accompagnement.
- Idéalement, le lancement commercial doit avoir débuté et fait ses preuves (premiers KPIs, preuve du marché)
- Le porteur de projet doit avoir une volonté d'investissement dans le réseau

La sélection a lieu en trois étapes :

1. Premiers échanges avec le porteur de projet et présélection des projets

- Accueil par l'association, présélection en fonction des critères d'éligibilité
  - Envoi d'une lettre manuscrite avec motivations personnelles, un curriculum vitae, une note de synthèse de quelques pages présentant le projet, le concept, le marché et les enjeux financiers
2. Rencontres avec des chefs d'entreprise et des chargés d'étude pour la validation des projets présélectionnés
- 1ère rencontre avec le Chargé d'étude ou le Directeur d'association
  - Rendez-vous de validation avec des chefs d'entreprise confirmés et experts membres de Réseau Entreprendre
  - L'instruction est confiée à un chargé d'étude
3. Présentation des projets validés au Comité d'Engagement
- Après validation du projet (2 à 6 mois selon la maturité du projet), le projet peut être présenté au Comité d'engagement
  - Le Chargé d'étude rédige la synthèse qui sera présenté au Comité d'engagement
  - Le candidat présente son projet au Comité d'engagement composé d'une dizaine de chefs d'entreprise
  - Soutien décidé à l'unanimité par le Comité d'engagement d'accompagner le porteur de projet

## Paris Initiative Entreprise

Le Réseau Initiative s'étend au niveau national. Paris Initiative Entreprise est une association à but non lucratif ayant pour mission de financer les créations et transmissions d'entreprises, ainsi que les associations et entreprises solidaires (ESS) :

- Le montant du prêt va de 4 000 € à 30 000 €
- La durée de remboursement va de 2 à 5 ans avec Différé de 3 à 6

mois

- L'octroi d'un Prêt d'Honneur peut s'accompagner d'une garantie FAG ou FGIF sur le prêt bancaire complémentaire
- Le financement bancaire doit représenter au minimum 50 % des ressources du plan de financement

La sélection a lieu en trois étapes :

1. Préparation du business plan et transmission du dossier
2. Attribution d'un consultant PIE et expertise financière, aide au montage financier et médiation bancaire.
3. Présentation du projet au Comité d'Engagement constitué principalement de chefs d'entreprises et de financiers qui décide de l'attribution du prêt

Contact

PIE - Paris Initiative Entreprise

68 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Secrétariat : 01 53 04 02 62 (de 14h à 17h30 du lundi au jeudi, de 14h à 17h le vendredi)

Dans le prochain épisode : les aides fiscales

Retrouvez toutes les informations  
[dans le document rédigé par Aualie et Hiresweet](#)

